N° 18

FÉVRIER 1992

15 F

ROBIN DES BOIS

ROBIN DES BOIS
15, rue Ferdinand-Duval
75004 Paris
Téléphone : (1) 48.04.09.36
35, rue du Bourg-Tibourg
75004 Paris
Téléphone : (1) 48.04.95.78

Trimestriel

LA FLÈCHE

SOMMAIRE

PAGE 2 NOUS SOMMES TOUS DES ÉLÉPHANTS

3 L'IVOIRE EN MARQUETTING

LA TRAITE DES ÉLÉPHANTS

5 L'ÉLÉPHANT ET LE HARENG

6 LES ÉLÉPHANTS ET LA POLITIQUE

7 LEXIQUE

8 VOYAGE À KYOTO

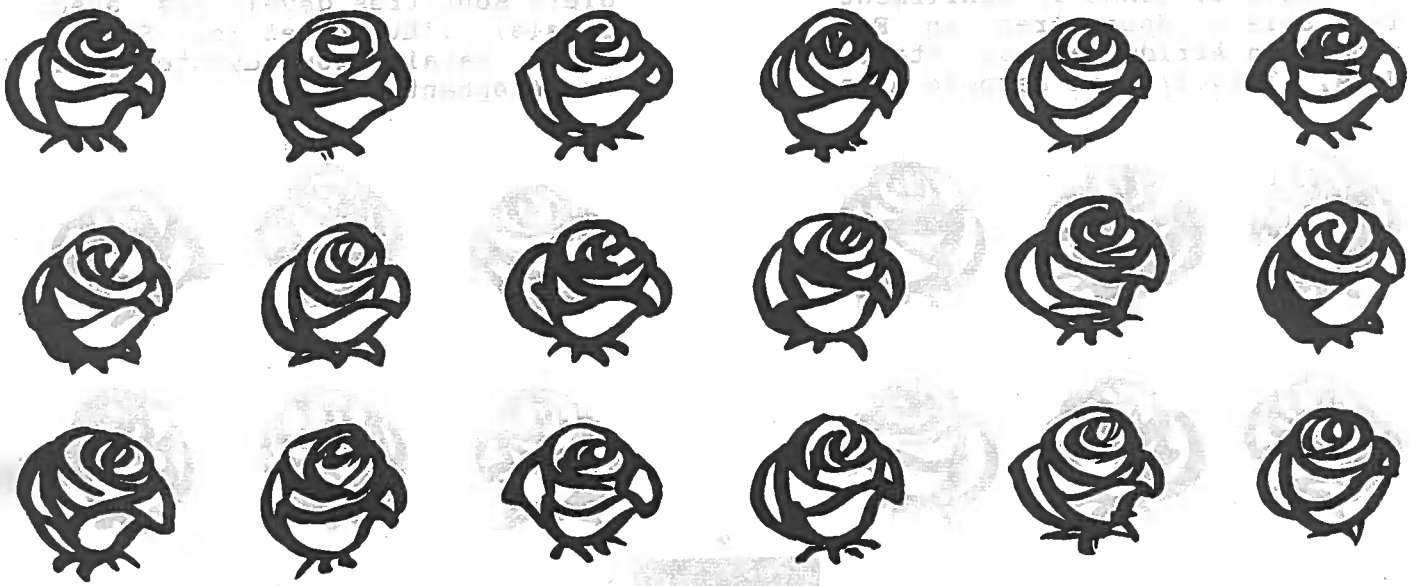

NOUS SOMMES TOUS DES ÉLÉPHANTS

Nous sommes tous au pied du mur. Depuis le 18 janvier 1990, la suspension du commerce international de l'ivoire est en vigueur. Mais en mars 1992 à Kyoto, la trève pourrait être rompue. Le Botswana, le Malawi, la Namibie, le Zimbabwe, la Zambie ont fondé le SACIM, marché commun de l'ivoire. Avec l'Afrique du Sud, ils ont aussi demandé le déclassement de leurs éléphants de l'annexe I à l'annexe II. Si cette requête était acceptée par les deux tiers des 110 pays membres de la CITES, un éléphanteau conçu au printemps 1990 par temps clair, arriverait au monde en 1992 par temps de guerre. Deux rivières d'ivoire braconné prenant leurs sources au Zaïre et au Kenya se joindraient en un fleuve traversant le Botswana et un delta d'ivoire mouillerait les ports et les aéroports de Namibie, d'Afrique du Sud et du Swaziland.

L'embargo international sur l'ivoire a diminué le braconnage. Les prix ou la consommation d'ivoire se sont effondrés au Japon, aux Etats-Unis, en Europe. De nombreux ivoiriers à Hong-Kong et en Chine ont cessé leurs activités ou se sont diversifiés dans le travail d'autres matières, comme le jade et l'ivoire végétal qui constitue déjà une ressource d'appoint en Equateur.

Aujourd'hui, comme le confirment les saisies douanières en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis, l'ivoire est associé à la liste noire: armes, munitions, drogues, cornes de rhinocéros, pierres précieuses.

A écouter le choeur de certains dirigeants ou hommes d'affaires implantés en Afrique, qui se nourrissent de caviar et boivent du bordeaux, on a l'impression que les interminables tripes des éléphants pourraient sauver le Sud entier de la famine et pourquoi pas de la guerre.

La vérité, c'est que le trafic de l'ivoire nourrit la guerre, la corruption et la famine. La vérité, c'est que les estimations qui, depuis 1989, servent de référence aux organismes officiels, sont à ce point douteuses que leurs auteurs eux-mêmes en doutent et déclarent: *"Les données n'ont trop longtemps été que des extrapolations de suppositions, aucun chiffre crédible ne peut plus être avancé."* L'abandon des statistiques triomphalistes qui, en 1989, annonçaient 609.000 éléphants sur tout le continent africain et culminaient parfois au million, accrédite les chiffres réalistes donnés par Pierre Pfeffer et son équipe d'observateurs, soit environ 300.000 éléphants en 1989 et 350.000 en 1992.

Toute reprise du commerce de l'ivoire, surtout limitée à l'Afrique australe dont les liens commerciaux et contrebandiers sont très développés avec l'Asie, l'Europe et les Etats-Unis, serait foudroyante pour les éléphants.

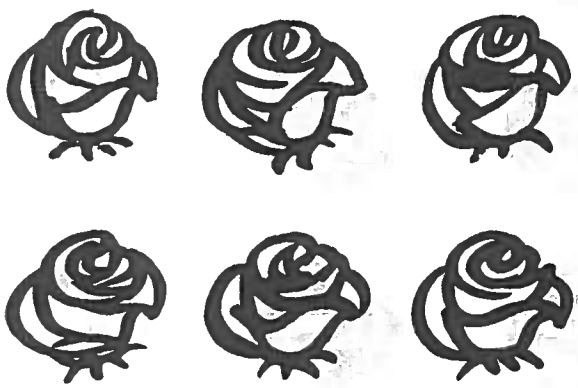

L'IVOIRE EN MARQUETTING

Le 20 juin 1991, le Botswana, le Malawi, la Namibie, le Zimbabwe, la Zambie fondent le SACIM. Afin de ne pas ternir cette valeureuse initiative de petits pays "méritants, besogneux et pacifiques", l'Afrique du Sud, tout en le finançant, n'adhère pas au SACIM. L'objectif est de rationaliser le marché de l'ivoire et des autres ressources naturelles en éliminant les intermédiaires. Le SACIM pourrait exporter l'ivoire prélevé légalement sur les éléphants mais aussi vendre aux enchères l'ivoire de contrebande saisi aux frontières ou à l'intérieur des pays signataires. Si le marché international reste interdit entre les pays membres de la CITES, le SACIM envisage déjà de le vendre aux quelques pays non-membres comme Taiwan, la Corée du Sud, la Côte d'Ivoire ou le Swaziland, enclavé dans l'Afrique du Sud. Le SACIM est pour le moment un traité de papier.

LA TRAITE DES ÉLÉPHANTS

Au Zimbabwe, selon les témoignages d'un capitaine retrouvé par la suite "suicidé" en janvier 1989, l'armée est impliquée dans le braconnage et le trafic de cornes de rhinocéros noir et d'ivoire vers la Corée du Nord. Ceux qui tentent de réprimer le braconnage dans les parcs cernés ou tenus par l'armée comme celui de Gonarhezou mitoyen avec le Mozambique, sont souvent "suicidés" ou "accidentés" (7 victimes entre 1987 et 1990).

Pour justifier sa requête de déclassement de ses éléphants de l'annexe I à l'annexe II, le Zimbabwe fait des erreurs de recensement et s'approprie les éléphants transfrontaliers venus d'Angola, de Zambie, du Botswana et de Mozambique. Ce n'est pas de la gestion, c'est de l'annexion.

Zambie : Les mitraillettes AK47 utilisées par les braconniers et les forces armées sont les mêmes. Le gouvernement a admis que des soldats participent à des campagnes de braconnage. En septembre 1991, des officiers se sont rendus maîtres du parc de Kafue et ont tué un nombre indéterminé d'éléphants et de rhinocéros. Venu brut du Zimbabwe, l'ivoire est travaillé puis clandestinement acheminé vers l'Afrique du Sud ou le Swaziland. Les rares arrestations de trafiquants sont toujours saluées avec ostentation, comme celles des 35 diplomates chinois en visite officielle surpris au moment de leur départ avec des valises pleines d'ivoire et de corne de rhinocéros. La Chine est membre de la CITES.

Botswana : Quand les éléphants retraversent la rivière Hvange qui marque la frontière avec le Zimbabwe, ils passent sous la casaque du Botswana qui prétend à son tour en avoir trop et se dit obligé d'en tuer plusieurs milliers. Hôte du siège du SACIM, le Botswana, à la confluence élephantine de l'Afrique australe et sub-tropicale aurait un très bon poste d'observateur et de tir.

Namibie : Walvis Bay est le port namibien d'exportation d'uranium et d'ivoire à destination de l'Europe. Un lusitano-namibien récemment condamné à 5 ans de prison pour détention illégale de 972 défenses, vient d'être dispensé de peine par la cour suprême.

Le Malawi : le commerce illégal de l'ivoire est en augmentation.

Le Malawi sert de point de collecte pour l'ivoire en provenance de Zambie, du Zimbabwe. Des incursions au nord du Mozambique visent directement des éléphants dont 50 à 80% sont porteurs de blessures graves, séquelles du conflit chronique mozambicain.

Le Mozambique : Pour des raisons politiques et d'insurrection permanente, il n'est pas inclus dans le SACIM. Le Renamo (Resistencia Nacional Mocambicana) échange de l'ivoire contre des armes. On ne peut pas exclure que l'armée ou les armées régulières fassent de même.

L'Angola: Pour les mêmes raisons que le Mozambique, il ne fait pas partie du SACIM. Selon des témoignages concordants et crédibles, le mouvement de libération nationale, l'UNITA,troque des armes contre de l'ivoire transporté directement par des camions de la SADF (South African Defense Force) à travers la Namibie.

L'Afrique du Sud : Le 11 avril 1991, l'Afrique du Sud a présenté à la CITES une requête en déclassement de ses éléphants de l'annexe I à l'annexe II. Conformément à la procédure mise en place sur proposition de la Somalie à la 7è réunion plénière de la CITES, un groupe d'experts s'est rendu sur place pour examiner le statut de la population régionale des éléphants, les mesures de conservation en vigueur, et les mesures de contrôle des flux d'ivoire en Afrique du Sud. M. Hall Martin, directeur des parcs nationaux d'Afrique du Sud, et membre du groupe d'experts, résume ainsi l'économie des éléphants au sein du parc Krüger que d'aucuns qualifient de "super zoo".

"Les populations d'éléphants protégés sont en progression et la surdensité menaçait l'intégrité et la diversité du parc. Le surplus d'éléphants est éliminé chaque année. L'ivoire, le cuir, les pieds et la queue sont vendus au plus offrant. 66% de la viande est mise en rations pour les employés du parc et font partie du salaire. Le reste est vendu dans les épiceries. La graisse se vend cher aux fabricants de produits cosmétiques. Elle est très recherchée pour faire du savon de toilette. De plus, 383 éléphanteaux ont été vendus depuis 1978 à des courtiers en animaux." Cette petite affaire du parc Krüger marche donc très bien côté business et a rapporté en 1989 3.594.683 rands. Elle n'est pas en contradiction flagrante avec la CITES qui interdit seulement le commerce international, tout en l'autorisant d'ailleurs *"pour des raisons exceptionnelles"*.

Par contre, l'achat par Michael Loubser et Cliff Erasmus, 2 hommes d'affaires d'Afrique du Sud, de 84,250 tonnes d'ivoire est une infraction flagrante à la CITES puisqu'il a été acheté à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Dans ce stock, il y avait 9683 défenses de 1 à 2 kg prélevées sur des éléphanteaux qui tétaient encore, ou presque. Au passage, notons que cet achat frauduleux d'ivoire saisi au Burundi s'est effectué pendant une vacance du pouvoir à la direction de la CITES le Canadien Eugène Lapointe ayant été démis de ses fonctions en Automne 1990 et le Bulgare M. Topkov ayant pris ses fonctions en juillet 1991.

Pire que dans un film catastrophe, 21 camions bourrés de défenses d'éléphants, de cornes de rhinocéros et de Mandrax, médicaments psychotropes utilisés comme drogues et fabriqués dans un laboratoire clandestin de Lubumbashi au Zaïre, ont pénétré sans encombres en Afrique du Sud après avoir traversé la Zambie et le Botswana. Le 22e camion a été intercepté. Son propriétaire a été condamné à payer une amende de 3000 dollars! L'Afrique du Sud est la pompe à ivoire et à corne de rhinocéros de toute l'Afrique. La colonie chinoise de Johannesburg organise les filières d'exportation vers le Sud-Est asiatique, Taïwan en particulier.

Le Swaziland : Il ne peut pas faire partie de la CITES car son roi et ses princesses portent des costumes d'apparat en écailles, peaux, cuirs et plumes d'animaux strictement protégés par la CITES. C'est le paradis pour l'import-export de l'annexe I.

L'ÉLÉPHANT ET LE HARENG

L'éléphant jamais ne mangea un hareng et on peut dire d'une façon tout aussi péremptoire que jamais un hareng ne mangea un éléphant.

Pourtant, à Kyoto ces deux monstres sacrés vont se retrouver au centre d'une âpre querelle et du grand débat Nord - Sud. Nord comme le hareng-saur, le hareng pommes de terre, le hareng breakfast, le hareng de la Mer du Nord, la mer polluée des riches; Sud comme l'éléphant, la légende grise qui trimballe des dollars en ivoire sans compter son cuir et ses 3 poils.

Le Zimbabwe a eu l'idée géniale de demander l'inscription à l'annexe I du Clupea hanrengus qui rendrait impossible le commerce international du hareng. De quoi faire faire des cauchemars aux Boulonnais, aux Anglais, aux Hollandais, aux Allemands, aux Baltes, aux Scandinaves, aux Belges. Le Zimbabwe qui vient de raser des km2 d'habitations dans la banlieue d'Harare et de déporter dans la campagne plus de 10 000 expulsés - c'était à l'occasion du sommet du Commonwealth présidé par la Reine d'Angleterre - se préoccupe donc du hareng.

D'après nos informations - Robin des Bois est spécialisé dans la gestion des ressources halieutiques - le hareng, après avoir été décimé par une surpêche entre 1950 et 1969, a été totalement protégé, du moins par les textes, en 1970. Le hareng est matûre à trois ans. Il est franc quand ses glandes génitales se développent et pénètre dans la cavité abdominale. Il est plein quand les glandes génitales occupent les deux tiers de l'abdomen. Il est bouvard quand les oeufs et la laitance s'écoulent. Il est gay ou plutôt guais quand son abdomen est vide. Le hareng est alors très maigre.

Contrôlés et évalués par le Conseil International pour l'Exploitation de la Mer, les 12 populations harengères de la mer du Nord sont en cours de reconstitution. Le problème majeur reste la capture illégale de juvéniles par la pêche minotière danoise (voir Flèche N°15). La France pêche environ 9.000 tonnes de hareng par an. Après la salaison à Boulogne, haut lieu de l'art du hareng, il est en partie exporté vers la Pologne.

L'inscription à l'annexe I du hareng, par ailleurs placé sous surveillance communautaire assez stricte, ne semble pas relever de l'urgence. Les milieux douaniers, même ceux du poste-frontière franco-belge de Risque tout, ne signalent pas dans leurs filets de saisie de harengs contrebandiers.

LA FLÈCHE

15 rue Ferdinand Duval
75004 Paris
Tel : 48.04.95.78
fax : 42.78.71.83
Imprimé sur papier recyclé
par l'Imprimerie Oudeville,
34 rue Lebrun, 75013 Paris
Mise en page et illustrations de
Paris-Est.

Commission paritaire en cours
***
Tirage 4.500 exemplaires
Editeur: Robin des Bois
Directeur de la Publication :
Marlène Kanas
Secrétaire de Rédaction :
Jacky Bonnemains
Rédaction :
Laurent Delgal,
Roselyne Devichi,
Patricia Souid.

Abonnement (1 an, 4 N°):60 F.
Abonnement étranger (par avion):
80 F.
Adhésion à Robin des Bois :
150 F. Membre Adhérent
250 F. Membre Bienfaiteur
500 F. et + Membre Donateur.

LES ÉLÉPHANTS ET LA POLITIQUE

Du 1er au 3 juin 1990, s'est tenue à Kuala Lumpur, la première conférence des 15 "grands" du Tiers Monde, le G15. Le président du Zimbabwe y a rencontré le chef du gouvernement malais. Dans le cadre de cette rencontre a émergé la doctrine de non ingérence écologiste que vont développer les délégations du Tiers-Monde à la Conférence Mondiale de Rio. La Malaisie n'accepte pas que les écolos de l'hémisphère nord boycottent ou menacent de boycotter ses bois, le Zimbabwe n'accepte pas que les écolos de l'hémisphère nord crachent sur l'ivoire. Depuis la réunion du G15, fleurissent les réactions officieuses et discours officiels où l'égoïsme et la myopie des pays d'Europe sont stigmatisés. La demande d'inscription du hareng de l'Atlantique Nord soumise par le Zimbabwe sera, à n'en pas douter, soutenue par la Malaisie et de nombreux pays du Tiers-Monde de même que la demande de déclassement de l'annexe I en annexe II des éléphants du Zimbabwe et de 5 autres pays dont l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud, dès avril 1990, profitant de l'impact positif de la libération de Nelson Mandela, a dépêché des plénipotentiaires de haut rang dans tous les ministères de l'environnement et les ministères des affaires étrangères de la CEE. La mission diplomatique sud africaine surfant sur l'état de grâce consécutif à l'abolition des discriminations raciales, s'acharnait à convaincre ses interlocuteurs européens que la reprise du commerce de l'ivoire était possible et pourrait contribuer à la justice sociale de son pays. Il y a d'ailleurs un très grand danger à ce que les problèmes écologiques soient abordés et réglés par les ministères des affaires étrangères plutôt que par les ministères de l'environnement.

La "cellule" Environnement du quay d'Orsay interfère de plus en plus dans les décisions techniques. Son objectif n'est pas de donner des avis écologiques, il est d'arrondir les angles avec des pays dont l'intérêt supérieur, c'est-à-dire commercial, de la France, est tributaire. La position de repli préconisée par la CEE au sujet des éléphants, à savoir le déclassement en annexe II avec quota zéro n'a rien de glorieux. C'est sous l'influence de la Grande Bretagne, très active en Afrique Australe et congénitalement liée à l'Afrique du Sud, que cette position, bâtarde et politique aurait été fixée.

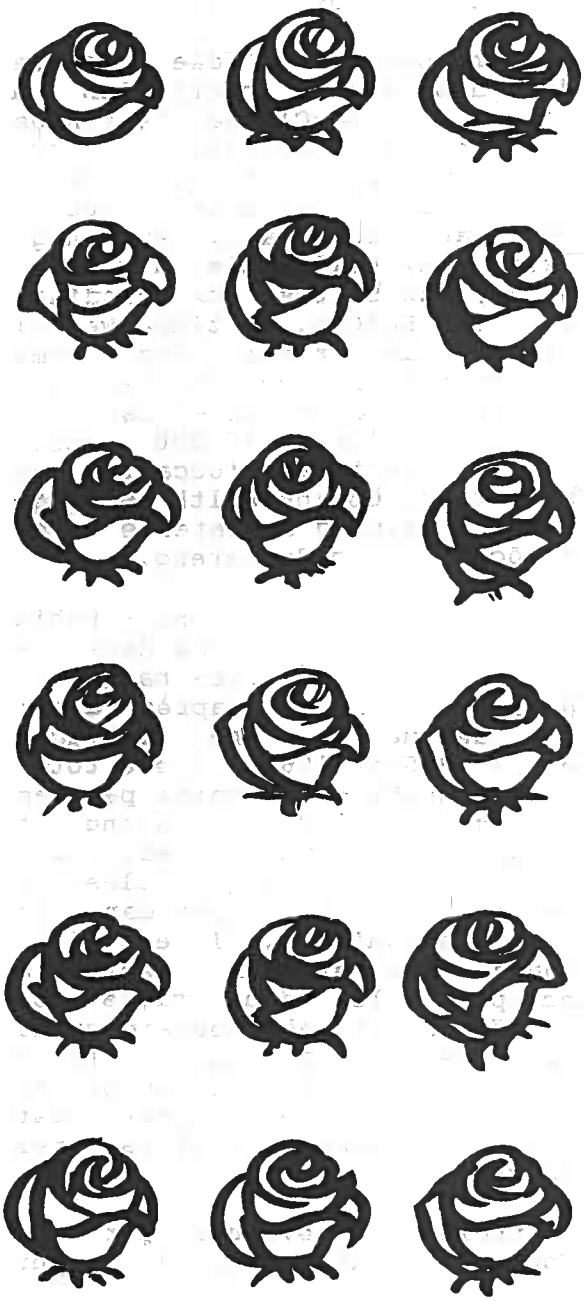

LEXIQUE

Eléphant : grosse bête ronde et grise qui s'inscrit dans le giron de la terre, le coeur des enfants et la lunette des fusils mitrailleurs. L'avenir des éléphants se jouera à nouveau à Kyoto.

Ivoire : en 1992, l'ivoire est-il encore cruel ? Sous l'influence de l'Angleterre, très active en Afrique australe, la CEE et la France pourraient arrêter une position bâtarde: déclassement de certaines populations en annexe II assorti d'un quota zéro. Ce serait la fin des éléphants, une manière de préparer le terrain dès maintenant pour les chasseurs en attendant demain pour les commerçants.

Kyoto : Ville impériale du Japon où se tiendra du 2 au 13 mars 1992, la 8e Conférence plénière de la CITES.

Lausanne : Au bord du lac Léman s'est tenue en octobre 1989 la 7e réunion de la CITES. A une écrasante majorité, les délégations présentes ont voté pour l'inscription à l'annexe I des éléphants d'Afrique. Ont voté contre ou se sont abstenus: le Japon, Panama, l'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine, la Chine, le Cameroun, le Gabon, le Burundi, le Congo, les pays d'Afrique australe.

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvage menacées d'extinction. Conclue en 1973, elle est ratifiée aujourd'hui par 110 pays souverains. La vocation de la CITES est d'empêcher que le commerce international des animaux et des plantes ne provoque le déclin ou l'extinction d'espèces ménacées. De ce point de vue, la CITES peut être considérée comme un contrepoids au GATT (Accords Généraux sur les Tarifs Douaniers et le Commerce).

Annexe I : l'inscription d'une espèce à l'annexe I de la CITES interdit le commerce international de cette espèce. A noter que des dérogations peuvent être délivrées et que les pays non-signataires de la CITES échappent à cette règlementation. Les baleines, les rhinocéros, des orchidées, sont en annexe I ainsi que les éléphants d'Asie et d'Afrique.

Annexe II : *"Dans le but d'éviter une exploitation incompatible avec leur survie"* des espèces sont surveillées de près et inscrites à l'annexe II. Le commerce international n'est pas interdit mais assujetti à des règles précises comme un permis d'exportation, un permis de d'importation et des quotas éventuels.

SACIM : Southern African Center for Ivory Marketing. Cartel de l'ivoire créé en juin 1991 regroupant des pays membres de la SADCC (Conférence de Coordination pour le développement de l'Afrique Australe) ou du Commonwealth ou de la SACU (Union Douanière d'Afrique du Sud). L'Afrique du Sud ne fait pas encore partie du SACIM mais elle tire les ficelles. Les pays du SACIM ont des taux de densité humaine très faible éliminant pour quelques décennies tout risque réel de compétition entre l'homme et l'éléphant.

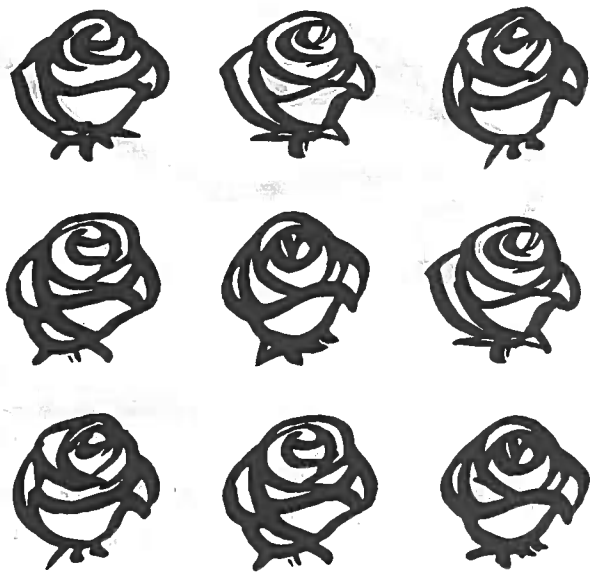

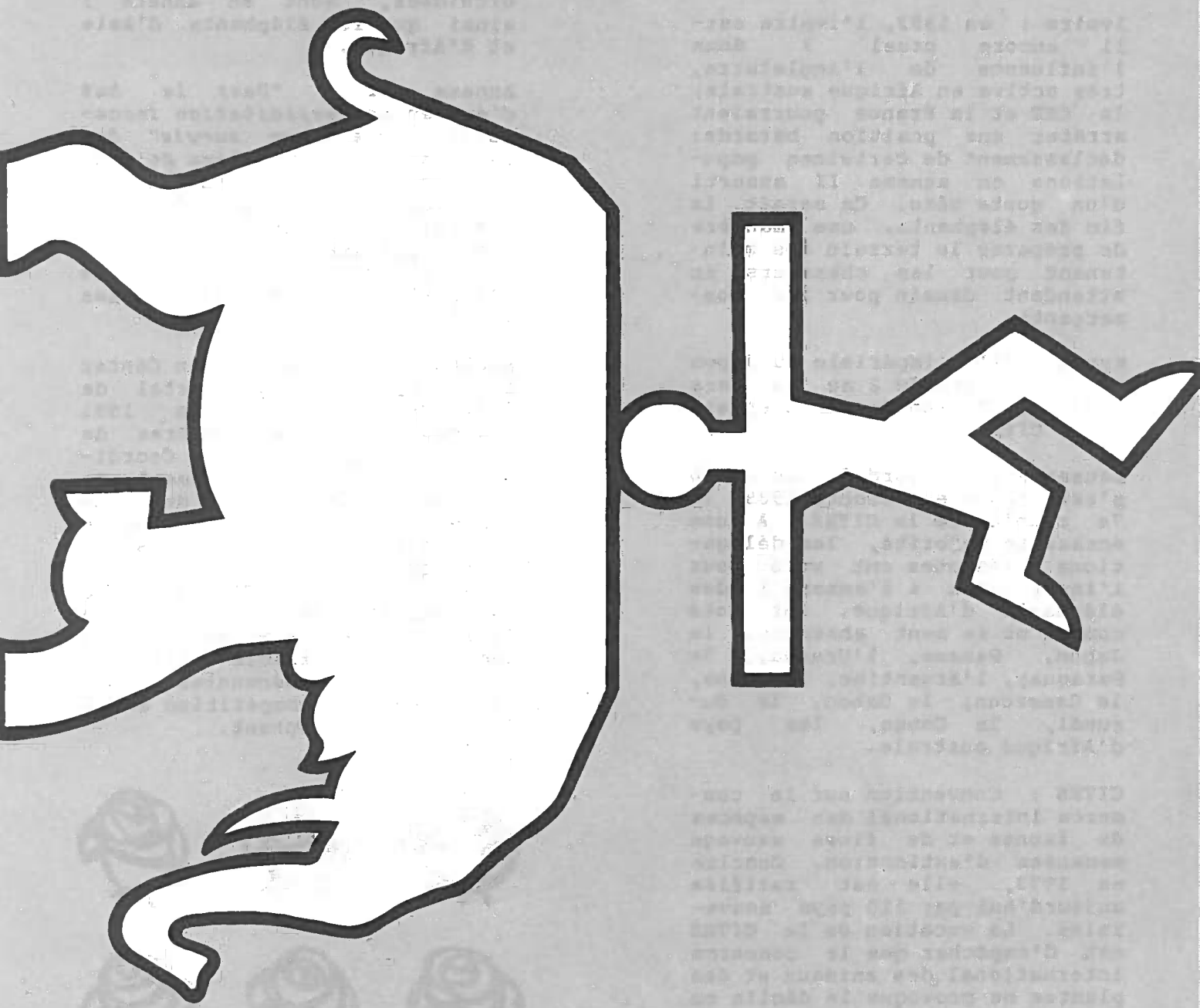

LE VOYAGE A KYOTO

PARCE QUE C'EST LOIN ET CHER, MAIS QUE C'EST BIEN D'Y ALLER, J'APPORTE MON SOUTIEN A ROBIN DES BOIS EN VERSANT PAR CHEQUE OU PAR MANDAT 100 F. 200 F. 300 F. 400 F. 500 F. OU .... F.